

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20091657 8

Le présent Protocole prendra effet à la date de la signature par les Parties.
Convention.
En foi de quoi, les représentants respectifs ont signé le présent Protocole.
Fait en triple exemplaire, à Tokyo, le 21 mai 1953.
Estident les noms des signataires pour le Canada, le Japon, les Etats-Unis
(Have followed the following text in the original text.)
(Signature of States)